

Le Comité a aussi appris qu'une forte proportion des films de l'Office étaient produits en français et en anglais. Il estime qu'en renseignant le public à l'égard des deux principaux groupes de langues différentes du Canada, et en facilitant leur compréhension mutuelle, l'Office accomplit une partie essentielle de ses fonctions, qui consistent, entre autres, comme le définit la loi, du film national (1950), à «faire connaître et comprendre le Canada aux Canadiens».

Le Comité a noté avec plaisir l'augmentation constante du nombre de films de l'Office qui sont distribués au pays et à l'étranger; il félicite l'Office de l'initiative dont il a fait preuve en formant, dans les collectivités, des groupes bénévoles qui se chargent en grande partie de la distribution des films destinés à la présentation ailleurs que dans les cinémas dans maintes régions du Canada.

Ci-joint un exemplaire des Procès-verbaux et témoignages du Comité.

Le tout est respectueusement soumis.

*Le président,*

M. W. A. ROBINSON.